



## Processus de révision et d'appel de notes

Les candidats ont la possibilité de réviser gratuitement les examens auxquels ils ont échoué. Ces révisions ont généralement lieu dans un délai de deux à trois semaines suivant l'envoi des résultats des examens. Les révisions se font uniquement aux centres d'examen du Comité à Calgary, Toronto et Vancouver. Un avis indiquant l'heure, la date et l'endroit de la séance de révision sera envoyé avec les résultats des examens. Aucune autre date de révision ne sera proposée si vous ne pouvez vous présenter à la date indiquée dans l'avis. Vous devez envoyer une demande par écrit à Christine Mayer, coordonnatrice des examens (cmayer@flsc.ca), si vous désirez assister à la séance de révision.

Aucun examinateur n'est présent aux séances de révision. Ces séances sont organisées de façon à vous donner l'occasion de réviser votre examen en consultant les raisons données par l'examinateur pour expliquer votre échec. Tous les examinateurs relisent les examens ratés deux fois avant d'attribuer une note d'échec.

Une copie de la lettre du CNE et des raisons de l'échec données par l'examinateur sont les seuls documents permis dans la salle d'examen. Vous pouvez apporter des objets personnels (sacs à dos, sacs, crayons, stylos, etc.), mais on vous demandera de les déposer à l'extérieur de la salle de révision avant d'entrer.

Si vous avez des préoccupations après avoir révisé votre ou vos examens, vous pouvez demander que votre ou vos examens soient réévalués selon les lignes directrices suivantes :

## Processus d'appel des notes

Un candidat peut faire une demande pour appeler du résultat de son ou ses examens uniquement s'il a des motifs valables et impérieux de croire qu'il a obtenu la note en question par suite d'une erreur ou d'une injustice grave.

- Le candidat doit écrire une lettre exposant les motifs de l'appel (c.-à-d. les faits particuliers ou la preuve démontrant qu'une erreur grave a été commise lorsque la note a été donnée au candidat). Toute documentation ou preuve à l'appui doit être jointe à la lettre.
- **Il incombe au candidat de présenter les faits particuliers ou la preuve concernant l'erreur ou l'injustice grave :**
  - une erreur grave dans l'application des critères de notation (par exemple, lorsque l'avis d'échec de l'examinateur fait référence à un point particulier et le candidat a abordé ce point sans toutefois être crédité).
- Toutes les erreurs ne justifient pas une révision. **Il ne suffit pas de seulement déclarer que :**
  - une erreur grave a été commise;
  - l'examinateur n'a pas justifié la note à la satisfaction du candidat; ou
  - le candidat ne comprend pas comment la note a été déterminée ou n'est pas satisfait de la façon dont l'examen a été noté.
- Des motifs sans rapport avec l'équité de l'évaluation elle-même ne sont pas pertinents dans le cadre de ce processus et ne doivent pas être abordés dans la demande du candidat. De tels motifs incluent les suivants.
  - Le candidat a presque obtenu la note souhaitée et mérite ou a besoin de cette note plus élevée.
  - Le candidat a des problèmes personnels ou financiers.

**Des frais de 250 \$ par appel d'examen sont exigés. Veuillez remplir le formulaire ci-joint et l'envoyer par courriel, par télécopieur ou par la poste à Christine Mayer, au bureau du Comité national sur les équivalences des diplômes de droit.**



## Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada Comité national sur les équivalences des diplômes de droit (CNE)

La lettre et les cahiers d'examen du candidat seront envoyés à un autre examinateur pour être réévalués et commentés de nouveau. Il faut prévoir environ 2 à 4 semaines pour le déroulement de ce processus. En présentant une demande, le candidat doit tenir compte du fait que la demande pourrait être envoyée à l'examineur initial pour obtenir ses commentaires s'il y a lieu.



Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada  
Comité national sur les équivalences des  
diplômes de droit (CNE)

## Demande de recorection d'examen

**Toute demande doit être reçue par le CNE dans un délai de 2 mois  
suivant la publication des résultats d'examens.**

### Section 1: Coordonnées du candidat: *(En caractères d'imprimerie)*

No de dossier du CNE: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_  
*Nom de famille* *Prénom*

Téléphone \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

### Section 2: Examens. Veuillez indiquer les examens qui sont à recorriger.

- |  |  |  |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Droit administratif   | <input type="checkbox"/> Droit pénal et procédure pénale | <input type="checkbox"/> Biens         |
| <input type="checkbox"/> Procédure civile      | <input type="checkbox"/> Preuve                          | <input type="checkbox"/> Recours       |
| <input type="checkbox"/> Droit commercial      | <input type="checkbox"/> Droit de la famille             | <input type="checkbox"/> Fiscalité     |
| <input type="checkbox"/> Droit constitutionnel | <input type="checkbox"/> Fondements du droit canadien    | <input type="checkbox"/> Délits civils |
| <input type="checkbox"/> Contrats              | <input type="checkbox"/> Responsabilité professionnelle  | <input type="checkbox"/> Fiducies      |
| <input type="checkbox"/> Droit des sociétés    |  |  |

**Dans une lettre distincte, veuillez expliquer le motif de cette demande, tel que décrit dans le processus d'appel des notes. Votre explication sera remise à l'examinateur à titre de guide.**

### Section 3: Paiement. Veuillez calculer le total des frais du processus d'appel qui s'appliquent.

FRAIS: Nombre d'examens \_\_\_\_\_ X \$250 par examen = \$ \_\_\_\_\_  
*(Comprend toutes les taxes applicables.)*

Le paiement est fait par chèque certifié tiré sur un compte canadien, par mandat, ou par une traite bancaire fait à l'ordre de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada, OU

Vous pouvez également payer par carte de crédit VISA ou MasterCard émise par une banque canadienne.

VISA  MasterCard

Nom sur la carte: \_\_\_\_\_

Numéro de la carte: \_\_\_\_\_ Expiration (MM/YY): \_\_\_\_\_

**Je, le ou la titulaire de la carte indiquée ci-dessus, autorise la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada à porter le montant de \$ (dollars canadiens) au compte de la carte de crédit indiquée ci-dessus.**

Signature du ou de la titulaire de la carte : \_\_\_\_\_

Revised: April 2010